

Département de la Mayenne

CHANGE

Lotissement
"Golf XIV"

PLAN DE VENTE

LOT N° 16

Superficie : 382 m² env

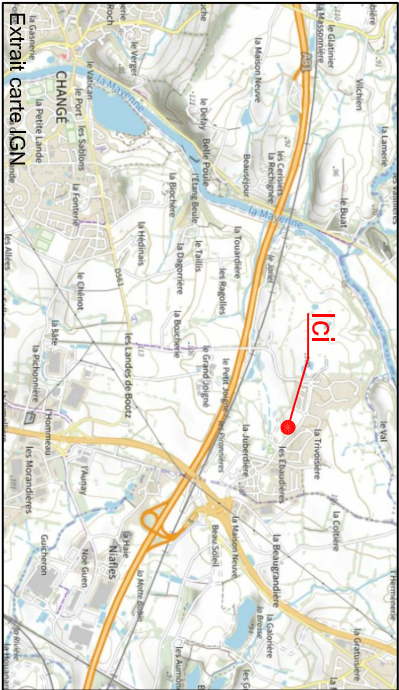
PLAN PROVISOIRE

Coordonnées du Lotisseur

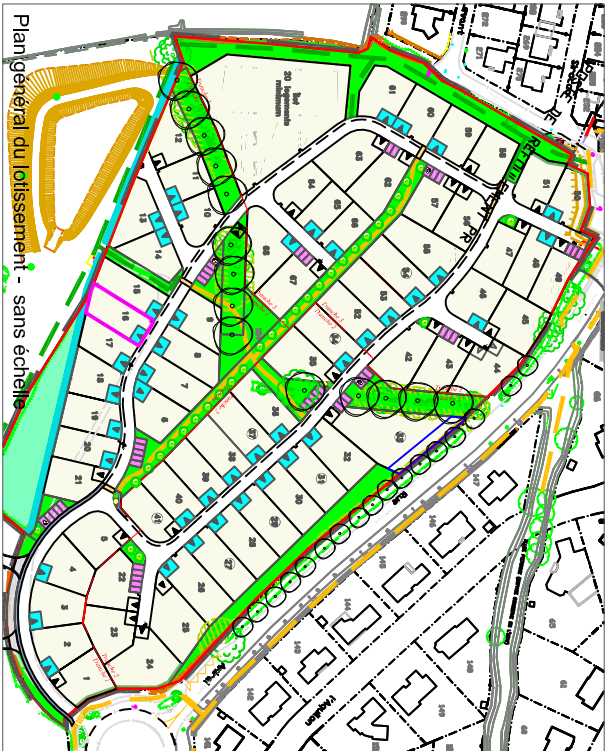


Groupe LELIEVRE
1 Rue Charles Fabry
72 013 Le MANS CEDEX 2
<https://www.lelievre-immobilier.com/>
02 43 43 79 80

Le référent immobilier



LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER : (PIECE PA4a)



LEGENDE :

- Périmètre du lotissement
- Surface cessible
- Chaussée
- Places de stationnement dans les espaces communs
- Trottoirs en enrobé
- Espaces verts
- Surface de traitement différencié
- Sente enherbée (mélange terre-pierre)
- Chemillements piétons minéralisés
- ▲ Aire de stationnement non cède sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5,00m minimum/6,00m maximum x 5,00m de profondeur minimum
- ▲ Emplacement préconisé de l'aire de stationnement non cède sur rue en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5,00m minimum/6,00m maximum x 5,00m de profondeur minimum.
- Zone d'implantation possible de l'aire non cède sur rue, largeur 7,50m

● ● ● Accès automobile interdit au lot

↔ SENS de circulation des véhicules

● Arbres projetés (position et nombre donnés à titre indicatif)

● Arbres existants (position, emprise et nombre donnés à titre indicatif)

Haie champêtre plantée en domaine privé par l'acquéreur sur une bâche/paillage biodégradable d'une largeur de 1,50m à compter de la limite du lot concerné. La pose d'un grillage (ou d'un muret) s'il est envisagé sera à la charge de l'acquéreur. Ce grillage (ou muret) devra alors être implanté en arrière de la haie pour être à terme non visible depuis les espaces communs (haie pouvant être remplacée en partie par les constructions éventuellement implantées en limite)

■ Zone non aedificandi d'une largeur de 5,00m hors travaux de clôture

■ Emplacement projeté pour le transformateur électrique HT/BT (à confirmer par ENEDIS)

■ Massif bocagier planté par le lotisseur sur une bâche/paillage biodégradable

Dressé le 25 Septembre 2026 par :



Géomètres-Experts Fonciers

Dossier L20614

Réalisé par : BL

